



Un label pour la sécurité incendie et l'environnement

Désormais tous les Détecteurs de Fumée à Chambre d'Ionisation (DFCI) doivent être démontés et remplacés. Pour accompagner les détenteurs de ces équipements, les professionnels ont créé un label de qualité qui garantit le respect des exigences réglementaires et le maintien de la fiabilité du système de sécurité incendie.

Les professionnels s'engagent

Pour répondre à cette évolution réglementaire, les 4 organisations professionnelles représentatives en matière d'installation et de maintenance des systèmes de sécurité incendie (la FFIE, le GESI, le SERCE et le SVDI) se sont regroupées au sein de l'association **QUALDION**.

Association à but non-lucratif, elle a pour objet, en concertation avec les pouvoirs publics, l'information des détenteurs de DFCI et des professionnels, et la promotion d'un label de qualité, QUALDION. Ce dernier permet aux détenteurs d'identifier simplement les entreprises respectueuses de la réglementation et compétentes en sécurité incendie.

Un arrêté encadre désormais la dépose et le remplacement

L'arrêté interministériel du 18/11/2011 instaure le retrait progressif de tous les DFCI, à la charge et sous la responsabilité des détenteurs. Ces derniers doivent recenser leur parc et en communiquer le résultat à l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN). Les détenteurs ont ensuite 6 ans (jusqu'au mois de décembre 2017) pour les retirer et les remplacer. Sous certaines conditions, ils peuvent bénéficier d'un délai supplémentaire de 4 ans (jusqu'au mois de décembre 2021).

Pour mener à bien ces opérations, les détenteurs doivent faire appel à un professionnel dûment enregistré auprès de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN).

En outre, leurs obligations en matière de bon fonctionnement du système de sécurité incendie demeurent inchangées. Afin de ne pas engager inconsidérément leur responsabilité, ils doivent donc faire appel à un prestataire compétent à la fois en matière de radioprotection et de sécurité incendie.

Qu'est-ce qu'un Détecteur de Fumée à Chambre d'Ionisation (DFCI) ?



Les DFCI fonctionnent sur le principe de l'ionisation de l'air générée par une faible source radioactive. Les radionucléides sont interdits dans la construction depuis 2002. Etant donné leur fonction de sécurité, ces produits bénéficiaient d'un régime dérogatoire qui vient de prendre fin. Depuis quelques années, ils peuvent être remplacés par des détecteurs de technologies différentes dotés de fonctionnalités équivalentes.

Les DFCI sont encore très répandus. On estime qu'il y a, aujourd'hui en France, 7 millions de DFCI à changer équipant 300000 installations. Ces détecteurs n'équipent que des installations collectives (ERP, industrie, tertiaire..), ils n'ont jamais eu d'usage domestique.

Une démarche transparente, administrée par le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE)

Afin de garantir la transparence du processus de labellisation, l'association **QUALDION** a décidé de déléguer la gestion de ce label à une tierce partie indépendante, le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE). L'attribution du droit d'usage de ce label reposera sur une vérification documentaire du respect des exigences réglementaires en matière de radioprotection. Elle donnera lieu à un contrôle de connaissances en matière de pratique de la sécurité incendie comme de manipulation de matière radioactive.

Vous souhaitez obtenir le détail des nouvelles exigences réglementaires, vous cherchez un professionnel, vous souhaitez bénéficier du label QUALDION... pour plus d'informations :

www.lne.fr/label-qualdion

Ou par mail :

contactqualdion.com

L'association QUALDION réunit les professionnels producteurs, installateurs et mainteneurs de systèmes de sécurité incendie.



La FFIE, Fédération française des entreprises de génie électrique et énergétique, est l'organisation professionnelle qui représente, défend et promeut les entreprises d'installation électrique affiliées. Elle regroupe 5.000 entreprises (130 000 salariés soit 40 % des effectifs du secteur et 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 1/3 du chiffre d'affaires du secteur). Adhérente de la FFB, la FFIE est l'une des cinq fédérations signataires des accords sociaux du bâtiment.

Contact presse : c.lepape@ffie.fr



Le GESI, Affilié à la Fédération Française du Matériel d'Incendie, le Groupement des Industries Electroniques de Sécurité Incendie (GESI) représente les principaux fabricants-installateurs/mainteneurs de Systèmes de Sécurité Incendie en France (12 adhérents/ 500 millions d'€ de CA global).

Contact presse : romain.canler@ffmi.asso.fr



Le SERCE, Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique réunit 260 entreprises réparties sur plus de 900 sites en France (CA France 2010 : 14,7 milliards d'euros ; 150 000 salariés). Sont adhérents des Pme ainsi que les grandes entreprises de la profession. Elles interviennent dans les travaux et services liés aux installations industrielles et tertiaires, aux réseaux d'énergie électrique et aux systèmes d'information et de communication. Le SERCE est membre de la Fédération Nationale des travaux publics (FNTP) et membre associé de la Fédération des Industries Électriques, Electroniques et Communication (FIEEC).

Contact presse : m.mourgues@serce.fr



Le SVDI, Syndicat français des Professionnels de la Sécurité – Voix, Données, Images, SVDI a pour vocation de rassembler les professionnels des réseaux de communication dédiés au contrôle, à la surveillance et la sécurité : installateurs, mainteneurs, industriels, opérateurs, bureaux d'études, organismes de contrôle, donneurs d'ordre... Il s'appuie sur l'action de ses pôles spécialisés, VDI, Sûreté, SSI et GTB, pour promouvoir auprès des clients une lisibilité de l'offre fondée sur les compétences des intervenants, la qualité des matériels, des services et des méthodes.

Contact presse : contact@svdi.fr